

Mr le commissaire enquêteur,

Je n'ai pas trouvé dans les dossiers, la prise en compte de l'air d'alimentation de captage de la Dhuis alors que les éoliennes prévues sont toutes implantées dans cette AAC.

Les sources de la Dhuis , via son aqueduc et l'usine de prétraitement de Pargny la Dhuis récemment inaugurée, assurent près de 40% des besoins en eau potable de l'agglomération de Val d'Europe qui accueille le parc EuroDisney entre autres.

Il n'y a aucune précision sur le modèle et le constructeur des futures éoliennes.

Les éoliennes avec multiplicateur mécanique comportent entre 400 et 600 l d'huile : il y a toujours un risque de casse et de fuite importante d'huile. Ou est l'analyse de ce risque dans les dossiers ? Comment ce risque est évalué et maîtrisé ? Quelles seront les conséquences pour les eaux souterraines ?

L'analyse environnementale de ce projet est incomplète !

Les matériaux de remblais des chemins et postes : il n'y a aucun engagement d'utiliser des matériaux exempts de risque pour les eaux souterraines (des machefers non dépollués par exemple)

Encore sur ce point l'étude environnementale est incomplète.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

président de l'association BCS
, 51210 Vauchamps